

BRETENOUX

Souvenir. Quatre Justes décorés à titre posthume en présence des enfants devenus grands qu'ils ont sauvés.

Sauvés de la barbarie par des Justes locaux

Danielle Lévy et son frère Claude Hess ont été reçus par le député, maire de Bretenoux, Jean Launay. Leurs grands-parents maternels ont été raflés par la police française début 1944 puis envoyés à Drancy, et déportés à Auschwitz où ils ont été gazés. «C'est grâce au courage de gens de la région de Saint-Sozy, en particulier des familles Marcellin Grandou et Elie Louradour, que nous avons échappé à cette mort horrible», a rappelé Danielle Lévy. Le frère et la sœur ont 1 an et 3 ans, lorsqu'ils partent pour Cornac, tandis que leur père est mobilisé sur le front en Lorraine.

CACHÉS PRÈS DE LA BOURGNATELLE

C'est Aline Landes qui les accueille d'abord chez elle, puis les aide à se loger à Bretenoux. Leur père est fait prisonnier avec sa compagnie dans les Vosges et envoyé en Allemagne. Leur mère et le deux petits déménagent chez Mme Malfroy, près de la Cère, à côté de l'île de la Bourgnatelle, c'est là que le père de Danielle et Claude, qui a réussi à s'échapper des camps en septembre 1941, les rejoint. Les parents entretiennent de bons rapports avec les habi-



Georgette Collard, Simone Cervera et Renée Jaubertie, leurs filles et nièces, représentent les Justes Lucie et Marcellin Grandou, Léa et Elie Louradour, décorés à titre posthume.

tants de Bretenoux comme la famille Cabannes, la famille Castagnié. Mais, en septembre 1942, les Allemands rompent leur accord sur la zone libre. Les Hess décident de changer de résidence et de cacher les enfants. Sage décision: quelques mois plus tard les Allemands fouillent toutes les maisons de Bretenoux et massacrent civils et FFI.

Il a fallu attendre 2005 pour avoir

une reconnaissance officielle, pourtant amplement méritée. «Il a fallu nos propres témoignages corroborés par les témoins de l'époque pour que le dossier entier soit pris en considération, ici en France puis envoyé en Israël où il fut accepté», ont raconté le frère et la sœur, devant Jean Launay.

HONORÉS PAR L'ÉTAT D'IS-

RAËL

Marcellin et Lucie Grandou, Elie et Léa Louradour font aujourd'hui partie des 2725 Justes français honorés par l'Etat d'Israël, distinction reconnue par l'Etat français. Leurs noms sont gravés à Paris sur le Mur des Justes, mais aussi à Jérusalem au musée Yad Vashem dans le jardin des Justes. «Sans eux, nous n'aurions pas pu échapper à la barbarie nazie».